



Pour l'absolue liberté de conscience !



Congrès National de la Libre-Pensée
du 20 au 23 Août 2012
5^{te} Tulle - Alpes de Haute-Provence



Libre Pensée
Le Mouton Noir
 Bulletin trimestriel des Libres Penseurs des Alpes de Haute Provence

Supplément n° 1 au n° 6 du trimestriel "Le Mouton"

3 €

Le mot du président...

Le département des Alpes de Haute Provence, lieu de séjour touristique par excellence, ce n'est pas que les 300 jours de soleil annuel, le mistral ternaire et capricieux, l'énigmatique affaire Dominici, les paysages enchanteurs, le traditionnel jeu de boules provençal, le pastis, l'accent marseillais, le chant estival des cigales, le thym, le romarin, les lavandes, les huiles d'olive, le safran, les fromages de chèvre et de brebis, les vins rouges et rosés des coteaux de la Durance...

En rédigeant ce n° spécial du "**Mouton Noir**", notre fédération a souhaité laisser, un (trop) bref éclairage sur le département des Alpes de Haute Provence, composante du combat laïque, républicain et libre penseur universel : la Renaissance avec Gassendi, la Révolution avec Dherbez-Latour, le soulèvement socialiste et républicain de décembre 1851 contre le coup d'État de Napoléon III, la mobilisation dès 1903, pour arracher la loi de séparation des Églises & de l'État avec Gustave-Adolphe Hubbard....

Je remercie M. Charpy, maire de Sainte-Tulle qui reçoit avec sympathie notre congrès national dans sa dynamique commune, ainsi que nos camarades et amis du 04 et de la Libre Pensée des Bouches du Rhône qui ont participé à sa préparation.



Enfin, je souhaite à chacun un joyeux séjour en Haute Provence.

Marc Pouyet

Sommaire

GASSENDI	2
DHERBEZ-LATOUR	4
Adresse aux citoyens des Basses-Alpes sur le culte de la raison contre l'obscurantisme	
1851	6
1905 Gustave HUBBARD	8
La libre pensée	
Début du siècle dernier	12
Drapeaux & Monuments du 04	
Château-Arnoux	13
Drapeaux L. P. Basses-Alpes	13
Les Mées	13
Congrès 2012 à Ste-Tulle	15
Le cimetière des promotions	15
Une... avenue Gracchus BABEUF	16
Abrogation de la loi Debré	16

Pierre GASSEND, dit GASSENDI

Extrait du Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson

[En ligne sur : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2784>]

Pierre Gassend (Gassendi n'est qu'une forme latine du mot) naquit à Champtercier, près de Digne, en 1592. Il fit ses études au collège de cette ville et professa successivement la rhétorique, la théologie et la philosophie à Digne et à Aix. Connu par une thèse hardie contre Aristote et déjà estimé comme savant, il fut pourvu à la cathédrale de Digne d'un bénéfice qui lui permit de se consacrer tout entier à l'étude et aux voyages. Nommé enfin lecteur de mathématiques au Collège de France, il y mit l'astronomie en honneur. Il mourut en 1655.



De bonne heure, la tournure un peu sceptique de son esprit s'accusa par un goût fort vif pour le livre de la Sagesse, de Charron, le disciple de Montaigne. Quand parut la philosophie de Descartes, il engagea avec ce redoutable penseur une lutte d'objections et d'argumentations, où il mit souvent de son côté le bon sens et le bon ton ; il toucha avec beaucoup de pénétration quelques-uns des défauts du système dogmatique dont son adversaire était pour ainsi dire cuirassé. Il régenta, à titre de maître, un petit groupe de jeunes gens à la tête desquels était le prince de Conti, et qui, outre Chapelle, Bachaumont et Dernier, renferma sous l'obscur nom de Poque-lin celui qui devait être plus tard Molière. C'est probablement sous l'inspiration de Gassendi que Molière entreprit la traduction de Lucrèce dont il ne reste qu'un fragment dans le Misanthrope (acte II, sc. v). La grande préoccupation de Gassendi, tout dévoué aux sciences naturelles, fut en effet de leur donner l'appui d'une philosophie propre à les favoriser ; et il crut l'avoir trouvée dans la doctrine que Lucrèce avait chantée, dans l'épicurisme. Il consacra plusieurs ouvrages considérables à réhabiliter ce grand système naturaliste, en le corrigeant, sur les points nécessaires, pour l'accorder le mieux possible avec la foi officielle du dix-septième siècle. (...)

Sa première œuvre est une attaque contre cette scolastique absurde, déjà décriée par Ramus*, et qui donnait en matière d'enseignement les résultats déplorables flétris par Montaigne et bafoués par Rabelais. Façonnée par la discipline ardemment catholique du moyen âge, l'éducation scolastique domptait volontiers la chair par la contrainte ascétique et les rigueurs physiques, repoussait la liberté de l'examen, de la raison et de la conscience, et préparait plutôt les esprits à croire au surnaturel qu'à voir et à connaître la nature. Gassendi au contraire étudia constamment la nature ; il fut l'ami et le consolateur de Galilée persécuté ; il usa librement de la raison dans la science et dans la critique ; sa tentative de réhabiliter l'épicurisme, doctrine qui affirme la légitimité de l'attrait exercé sur l'homme par son plaisir, implique de sa part une franche et naïve acceptation de la nature humaine. Par tous ces points, il se rattache à la Renaissance, à ses grands savants et à ses grands critiques, à ses grands pédagogues et en particulier à l'auteur du Gargantua. C'est en quelque sorte au travers de Gassendi que se propage, sous une forme spéculative, la philosophie naturellement épicurienne de Rabelais, pour aller reprendre de nouveau la forme d'une pédagogie libérale dans Molière. La noble doctrine du maître n'est-elle pour rien dans les théories si humaines du disciple, dans le jugement pédagogique si ferme et si sensé de l'auteur des Précieuses ridicules, de l'École des femmes, des Femmes savantes, dans la conduite d'Ariste et dans l'opinion de Clitandre ? Successeur de Bacon, ami de Hobbes, adversaire de Descartes et de la théorie des idées innées, peu féconde en pédagogie ; partisan et interprète distingué d'une sage philosophie qui ne dédaigne pas les sens, qui reconnaît la nécessité et la valeur de l'expérience et qui en fait par conséquent la base de l'éducation, Gassendi réchauffe pour ainsi dire de son influence au dix-septième siècle cette glorieuse pédagogie française qui, déjà tout en germes dans Rabelais, donne sa fleur dans Molière et son fruit au dix-huitième siècle. Qui ne compterait parmi les pédagogues celui dont l'œuvre est Molière ?

[* NDLR : **Pierre de la Ramée**, dit **Ramus**, philosophe, mathématicien et grammairien français (Cuts, Vermandois, 1515 – Paris 1572) réformé, victime du massacre de la St Barthélémy.]

GASSENDI, BACON & GALILÉE

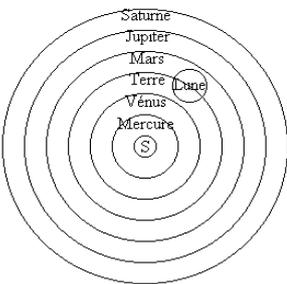
Gassendi, a bénéficié d'une formation scientifique auprès de Gaultier Joseph (Rians 1564-1647), vicaire général d'Aix, l'un des premiers à avoir introduit en France la lunette astronomique conçue par Galilée.



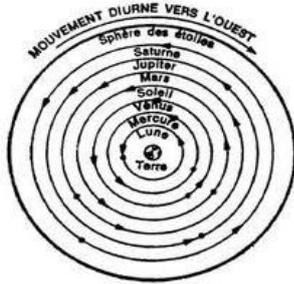
Contre les dogmes et les enseignements scolastiques, il adopte la démarche scientifique de Bacon*, fondée sur l'expérience et l'observation : mise à l'épreuve des faits de toute théorie.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait défendu le système héliocentrique de Copernic contre le modèle géocentrique de Ptolémée, pourtant le seul toléré par l'Église.

Copernic



Ptolémée



Comme l'explique Sylvie Taussig – introduction-Pierre Gassendi – Vie et mœurs d'Épicure (in Classiques en poche) :

« ...il passe les nuits à observer les étoiles et à consigner dans son diaire les moindres évènements et phénomènes célestes pour ne les interpréter que dans un second temps(...) » « ...ce diaire de près de quatre cents pages, rapportant dans leur intégralité les observations astronomiques des années 1618 à 1654... »

Il envoie des copies à différents correspondants : Godefroy Wendelin, l'astronome belge, pionnier en Europe dans l'installation d'un observatoire astronomique (voir la stèle qui lui est consacrée sur la Montagne de Lure 04), Höwelecke, Wallis etc.

***Bacon** : Comme l'écrit Ernst Bloch, in « La philosophie de la Renaissance » (Payot) : « (...) pour Bacon, la clé de la connaissance est l'instrument de l'amélioration du monde, du "regnum hominis"(...) son empirisme terre-à-terre voit les choses comme elles sont, mais dans le but de les changer. (...) Prométhée est l'esprit inventeur des hommes qui fonde le règne humain, qui multiplie à l'infini la puissance humaine et la dresse contre les dieux ! »

L'expérience de GASSENDI dans le port de Marseille

La relativité

« La boule tombe-t-elle au pied du mât ? »

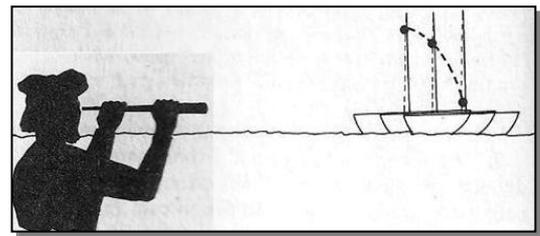
Un jour de 1640, le port de Marseille fut le théâtre d'une curieuse expérience. Sur un bateau qui traversait la rade, on lâchait une boule du sommet du mât pour voir si elle tombait au pied du mât ou à l'arrière du bateau.

Cette expérience est connue sous le nom d'expérience de Gassendi, du nom du physicien qui la réalisa : Pierre Gassendi, dit Gassendi (1592-1655).

D'après la physique d'Aristote (384-322 av. J-C), la boule aurait dû tomber à l'arrière du bateau. Aristote professait en effet qu'une force engendre une vitesse, non une accélération comme on le sait aujourd'hui (...)

Dans son livre de 1632, Dialogue sur les deux principaux systèmes du monde, qui mit le feu aux poudres de sa querelle avec l'Église, Galilée (1564-1642) avait discuté longuement du problème de la boule lâchée du haut du mât. Mais il explique qu'il n'a pas besoin de faire l'expérience tant il est sûr du résultat. Il faudra attendre Gassendi. »

Bruno JARROSSON – Invitation à la philosophie des Sciences, page 78 -Points sciences 574



GASSENDI RÉHABILITE ÉPICURE

Gassendi, accède à la bibliothèque de l'académie des frères Dupuy (« l'académie putéane »). Grâce à eux, il approfondit sa connaissance de la pensée d'Épicure. Cette académie était fréquentée par des hôtes très divers, catholique, réformés, déistes, athées et l'on s'y inquiétait avec raison des risques encourus par la liberté de pensée.

Et en effet, dans son « Vie et mœurs d'Épicure », sa défense du « philosophe du jardin » injustement calomnié n'est pas détachée du sort des Bruno et Vanini condamnés au bûcher, ni du procès de son ami Galilée. Sans parler de la condamnation de Socrate.

Pour Marx dans la préface de sa thèse de doctorat – « Différence entre la philosophie de la nature de Démocrite et celle d'Épicure » - : « Les exposés de Gassendi, qui a levé l'interdit que les Pères de l'Eglise et le Moyen âge tout entier, cette période de la déraison réalisée, avaient lancé contre Epicure, ne constituent qu'une étape intéressante. Gassendi cherche à concilier sa conscience catholique avec sa science païenne, et Epicure avec l'Eglise, ce qui, bien sûr, était peine perdue. C'est comme si l'on voulait affubler d'une robe de nonne chrétienne la beauté sereine et épanouie d'une Laïs grecque. On peut dire que Gassendi a appris plus dans la philosophie d'Epicure qu'il nous apprend de choses d'elle. » [Sur la religion - Editions Sociales]

C'est vrai ! Cependant, les progrès de la pensée libre et du libre examen passaient par ces personnages hors du commun de la bien-nommée « Renaissance », pratiquants du « libertinage érudit »

La **Tétrade**, est le nom du cénacle qui rassemblait autour d'Elie Diodati, l'avocat resté fidèle au protestantisme, Naudé, le bibliothécaire de Mazarin, La Motte Le Vayer, précepteur du duc d'Orléans puis du jeune Louis XIV, et Gassendi, le chanoine théologal de Digne qui eut pour élèves Cyrano de Bergerac et le futur Molière notamment.





Pierre AILLAUD président de la Société Républicaine de Digne

à la séance du 17 février 1793

« En 1789, nous jurâmes de vivre libres ou mourir. En 1792, nous prêtâmes le serment de maintenir l'Égalité. Prêtons en un troisième, non moins cher à nos cœurs, celui de vivre à jamais dans la plus étroite Fraternité : que ces trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité, n'en soient plus qu'un pour nous. Je le jure. »

Source : « La Révolution dans les Basses-Alpes »

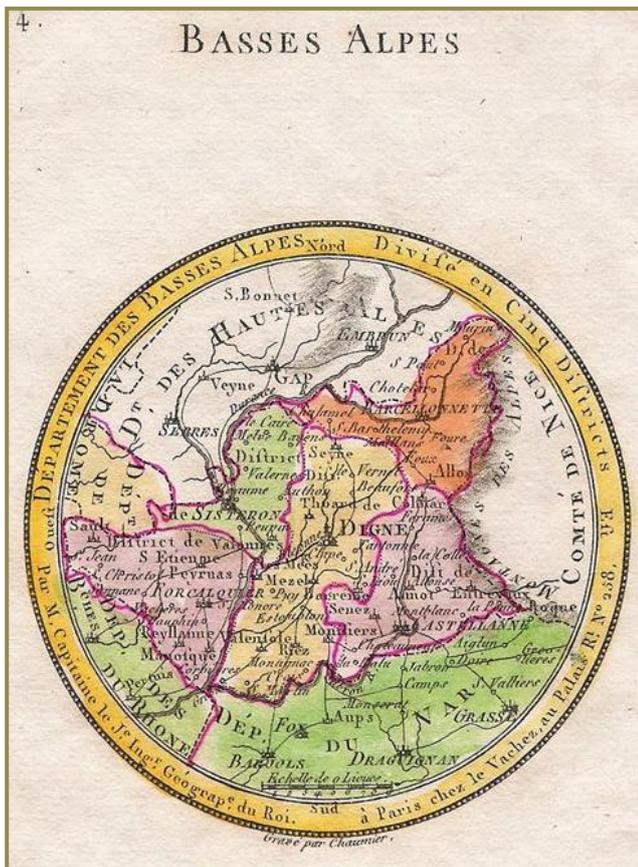
Annales de Haute-Provence- 1989 (bicentenaire)

Pierre Jacques DHERBEZ-LATOURE (1735 - 1809) député montagnard des Basses-Alpes

Né à Barcelonnette en 1735, mort près de Turin le 6 mars 1809. Avocat célèbre, il se retrouva emprisonné, pour dix-huit mois, au fort de Queyras pour avoir gagné et plaidé un procès contre le prince de Beauvau, gouverneur général de Provence, pour les habitants de Barcelonnette. Élu à l'Assemblée législative par les Basse-Alpes, il fut réélu à la Convention où il vota pour la mort du roi sans appel, ni sursis. Il s'opposa à la mise en accusation de Marat. Il effectua diverses missions pour la Convention à Grenoble et dans les Basses-Alpes. Rappelé à Paris, il fit partie du Comité de l'examen des comptes. Commissaire du Directoire près l'administration centrale des Basses-Alpes, il rédigea un rapport sur l'état affligeant de ce département qui « pourrait bien devenir une nouvelle Vendée ». Remplacé en 1796, il resta dès lors sans fonction et alla finir ses jours dans une propriété qu'il avait acquise près de Turin.

Discours de DHERBEZ-LATOURE en faveur du culte de la raison (nivôse an II) ÉGALITÉ-LIBERTÉ AU NOM DU PEUPLE FRANÇOIS.

Le Représentant du Peuple DHERBEZ-LATOURE, à ses Concitoyens des Basses-Alpes.



Des jours purs & sereins, un nouvel horizon se disposent ; la paix & le bonheur du monde s'avancent sur les ailes de la philosophie; l'homme, qu'i jusqu'ici n'osoit croire à sa

raison, devient sensible à sa voix ; les préjugés disparaissent ; les siècles de l'erreur & de l'ignorance fuyent & vont se perdre dans le néant.

Citoyens, les prêtres, les moines, les derviches, les rabbins, les ministres de tous les cultes, pour être vos maîtres & vos guides, vous défendoient de croire à votre raison; ils eussent voulu, les fourbes ! éteindre le flambeau sacré que la nature nous a donné pour nous conduire.

Qu'ils sont insolens, ceux qui veulent s'élever au-dessus de la création, ceux qui osent dire à leurs égaux : votre raison est imparfaite, elle vous égare, c'est à la mienne qu'il faut croire, c'est devant la mienne qu'il faut vous humilier ; je vous parle au nom du ciel.

Citoyens, les imposteurs de tous les temps ont toujours invoqué les puissances invisibles, pour fasciner les yeux de l'homme simple ; c'est à travers ce voile magique qu'ils fascinoient les yeux du vulgaire & insultoient à la crédulité : c'est en s'emparant de l'imagination par des discours & des peintures terribles, par des mascarades ridicules, qu'ils excitaient la terreur & l'effroi dans les âmes.

Arrivé à ce période, l'homme abaissoit son front & recevoit les lois qu'on vouloit lui dicter.

Les rois & les prêtres servoient mutuellement leurs projets : les rois commendoient par la force, le respect pour les prêtres; les prêtres par la séduction, prescrivoient l'obéissance aux rois : c'est ainsi qu'ils fondoient leur empire ; c'est ainsi qu'ils défiguraient l'homme, qu'ils le dépravoient pour l'asservir.

Quoi ! l'homme jetté sur ce globe pour jouir des biens qu'il lui présente, ou n'osoit y toucher ou ils lui étoient ravis ! les mains desséchées par le travail, celles qui fécondoient la terre, celles qui façonnoient les productions, man-

quaient du pain, tandis que les mains des rois & des prêtres s'approprièrent toutes les jouissances ! L'homme accusait la nature, il lui attribuoit tous ses maux, & lui seul en étoit l'artisan par son ignorance & sa lâcheté !

Citoyens, le réveil de la nature est arrivé; les siècles de la philosophie succèdent aux siècles de barbarie; la raison a enfanté la liberté & la liberté affermit l'empire de la raison.

Déjà, l'autel de la Patrie, le seul digne de l'homme raisonnable, s'élève dans toute la république, & ceux de la superstition & du fanatisme s'écroulent à la voix de la vérité. Déjà, la plus part des ministres que les préjugés de l'enfance avoient séduits, ont confessé leur erreur & abjuré leur ministère; ils ont rougi d'avoir servi à perpétuer le règne de charlatanisme religieux; tous les hochets de la folie se sont brisés contre les rochers de la raison.

La nature avoit uni tous les hommes; les factieux, les usurpateurs les ont divisés; mais bientôt, ils vont se réunir sous la voute des cieux, dans le temple de la nature, autour de l'autel de la raison, pour ne faire qu'une famille & jouir des mêmes droits, la liberté & l'égalité, vraies sources de la morale. Si des hypocrites, des intéressés, des orgueilleux persistent dans leur système & corrupteur, le mépris qui les attend en vengera la société ; ils resteront avec leur honte & leurs dupes.

En attendant que la religion universelle ait fondé son empire sur les deux hémisphères, reléguons chez les nations

que les ténèbres de l'erreur couvrent de leur voile sombre, les momeries ridicules que le délire a enfanté & qui ne servent qu'à attrister la pensée & à façonner l'homme pour l'esclavage.

J'aime à me persuader que le Département des Basses-Alpes ne sera pas le dernier à hâter le retour de la raison que tous les citoyens accourront aux fêtes nationales où la liberté préside, que l'égalité & l'humanité sanctifient ; celles qui se sont déjà célébrées avec tant d'éclat & d'enthousiasme dans les principales villes du Département sont un sûr garant de l'empressement des citoyens à les célébrer désormais.

Par ces considérations, le représentant du peuple arrête que le jour de la décade sera religieusement observé dans le Département des Basses-Alpes, qu'en conséquence, il sera célébré des fêtes dans toutes les Communes du Département, auxquelles toutes les autorités constituées ainsi que les sociétés populaires assisteront; que la déclaration des droits de l'homme & la constitution seront portées en triomphe, placées dans un lieu, éminent, expliquées au peuple (...)

Arrête en outre que le même jour de la décade, les lois seront lues aux citoyens dans un lieu public soit par le maire de chaque commune, soit par un officier municipal. Arrêté à Digne, le six Nivôse de l'an II de la République Française, une & indivisible.

DHERBEZ-LATOURE



DHERBEZ-LATOURE confronté aux événements contre-révolutionnaires de Manosque. « déchristianisateur » ?

Derbez-Latour écrivit de Digne, le 18 ventôse (8 mars), au commandant de la troupe (...): « *J'apprends que ton bataillon a reçu l'ordre de se rendre à Manosque, pour y être à ma disposition et rétablir l'ordre dans cette ville trop longtemps rebelle. Je vais me hâter de m'y rendre. En attendant, je te requiers de mettre en état d'arrestation : 1°) les prêtres de cette ville qui desservent les deux paroisses ; 2°) le citoyen Ollivier, père d'un curé et garde-magasin des subsistances, ainsi que tous les individus qui te seront indiqués par le comité de surveillance et par la municipalité, avec qui tu t'entendras. Tu établiras une garde à chaque porte et tu t'opposeras à ce qu'aucun individu ne sorte jusqu'à nouvel ordre.* »

L'enquête commença aussitôt. Dix-huit femmes avaient été reconnues devant les églises. Elles furent dénoncées, la plupart arrêtées, entre autres : 1°) Marie Noat, pour avoir dit : « On nous enlève notre religion; sans elle, nous sommes perdues. Il faut aller faire sortir les prisonniers de cette commune qui sont à Forcalquier ; ils sont innocents » ; 2°) Marie Gaubert ; 3°) Jeanne Laugier ; 4°) Claire Ripert, pour avoir tenu des propos injurieux contre le représentant et avoir dit qu'il fallait le pendre et lui couper la tête ; 5°) Mariane Laugier ; malgré la loi qui supprime toutes les congrégations, est restée Mère de celle des femmes et en a rempli les fonctions jusqu'à sa détention. Trois hommes furent aussi arrêtés, à la suite de cette affaire : Jean-Baptiste Miane ; il avait brûlé, à la Société populaire, l'adresse antireligieuse de Moulins ; Jean Alex, il soulevait le peuple et proférait des menaces de mort contre le représentant ; Michel Ollivier, père du curé, détenu par ordre de Derbez-Latour, pour avoir dit à plusieurs personnes que c'était le moment d'être fermes pour le soutien de la religion

Dherbez-Latour destinataire par le maire d'une demande de libération des prisonniers écrit de Digne :

« *L'événement des 14 et 15 ventôse, avait son fondement dans le fanatisme et l'aristocratie. Les magistrats du peuple doivent distinguer l'erreur du crime ; je ne puis considérer comme coupables des femmes qui se sont bornées à garder pendant la nuit la porte des églises. **Cet acte n'est relatif qu'à leur croyance et n'a pu nuire à personne.** Une fois que vous aurez distingué ces femmes timorées, vous aurez soin de faire transporter à Forcalquier les individus que vous croirez coupables.* »

Dherbez-Latour, extrémiste, « déchristianisateur », selon les uns ; propagateur des idées de Robespierre selon les autres. On sait que Robespierre s'opposait à la « déchristianisation », source de nouvelles « Vendées ». Cette réponse de Dherbez témoigne plutôt en faveur de son respect de la liberté de conscience.

L'enseignement revendiqué dans les Basses-Alpes

Dans le Cahier de doléances de la sénéchaussée de Forcalquier :

« Pour avoir de bons citoyens, il faut les créer. On demande donc :

1-Qu'il soit établi un plan d'éducation nationale uniforme dans tout le royaume(...)»

Hors du clergé, se faisaient rares, les « instituteurs »

Vocabulaire récemment apparu depuis la loi des 3 & 4-09-1791 créant une instruction publique & gratuite.

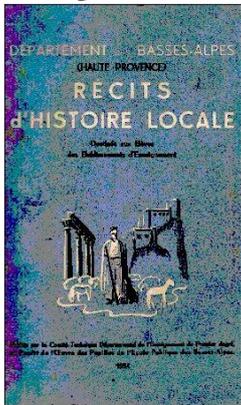
Aussi, Cotton, administrateur du district de Puget-Théniers écrit aux citoyens d'Entrevaux :

« Si jamais j'ai dû être sensible à quelque marque de confiance de la part de mes concitoyens, c'est précisément à celle que vous venez de me donner, citoyens municipaux, en me nommant à la place d'instituteur de votre commune... »

Le cahier de Valensole demande « qu'il fût établi dans chaque arrondissement composé de trente villes ou villages un Collège (...) »



Quand "Éducation nationale" était encore synonyme d' "Instruction publique"...



« (...) Ah ! enfants des Basses-Alpes, apprenez à connaître les noms de Aillaud, de Volx, le Garde Général des Eaux et Forêts qui fut l'âme de la Résistance à celui que Victor Hugo a baptisé : "Napoléon le Petit", de Martin Bret qui fut chef de la Résistance à l'ennemi et à ses valets de 1940-44, celui du Martiniquais Gérard-Pierre Rose dont le sang mouilla la terre bas-alpine à la barre d'Aurent, ceux des martyrs du charnier de Signes...

Ainsi, les Basses-Alpes honoreront tous ceux dont elles peuvent être fières : les morts pour la Liberté et pour la Patrie, les grands orateurs, car les Bas-Alpins aiment l'éloquence sincère et chaleureuse les penseurs et les savants, et les belles filles douces et bonnes qui sont devenues leurs mères, ou sont leurs sœurs ou leurs fiancées...

M.-E. NAEGELEN. Ancien Ministre de l'Éducation Nationale, Député des Basses-Alpes.

Ce recueil, le Comité Technique Départemental l'a réalisé ici, grâce au dévouement et à la compétence de plusieurs membres de l'enseignement que je suis heureux de remercier et de féliciter (...). Notre dernier récit est consacré à la Résistance bas-alpine. Et c'est à vous, nos camarades de combat, ou plutôt à votre glorieuse mémoire, que nous dédions les pages de ce modeste recueil ; vous dont les stèles jalonnent, si nombreuses hélas ! Nos routes alpestres, vous les héroïques martyrs de la Résistance qui, pour la Patrie, avez accepté l'ultime sacrifice...

Digne, le 10 mai 1950. L'Inspecteur d'Académie,
Président du Comité Technique Départemental de l'Enseignement Primaire **Gaston COIRAULT**

LES INSURGÉS BAS-ALPINS CONTRE LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851

Louis Napoléon Bonaparte, profitant de la gloire de son oncle, fut élu président de la République contre le général Cavaignac le 10 décembre 1848. D'après la Constitution, il était nommé pour quatre ans mais n'était pas rééligible. Il essaya, à plusieurs reprises, de faire réviser cette Constitution par l'Assemblée Législative. Mais cette dernière, en majorité royaliste, refusa. Voulant rester au pouvoir, il prépara un coup d'État. L'armée lui était toute dévouée. A plusieurs reprises, au cours de revues, des régiments avaient crié : « Vive l'Empereur ! ». Il choisit la date du 2 décembre 1851, anniversaire du sacre de Napoléon 1^{er} et de la victoire d'Austerlitz, pour faire son coup d'État.

L'Assemblée fut dissoute. Les députés, voulant résister, furent emprisonnés.

Le peuple de Paris, qui s'est souvent dressé au cours de l'histoire pour la liberté ne défendit que faiblement la République menacée. Les ouvriers ne voulaient pas se battre pour un gouvernement qui les avait écrasés dans les journées de juin 1848 et qui avait privé beaucoup d'entre eux du droit de vote.

Cependant le 3 décembre, à l'appel de Victor Hugo, des ouvriers parisiens élevèrent des barricades pour résister aux soldats de Napoléon Bonaparte. Ils furent vite battus et Victor Hugo dut s'exiler. Mais, contrairement à ce qui

s'était toujours passé, la province n'accepta pas ce coup d'État. Dans de nombreux départements, et surtout dans le Midi, les républicains essayèrent de sauver la République.

LES RÉPERCUSSIONS DU COUP D'ÉTAT DANS LES BASSES-ALPES

Notre département qui, jusqu'à cette date, est resté à l'écart des luttes politiques, se met au premier rang pour la défense des libertés. En considérant l'isolement de nombreuses communes, la difficulté des moyens de communication, on ne peut qu'admirer le magnifique soulèvement de la population bas-alpine.

Ce soulèvement fut possible grâce à la parfaite organisation du parti républicain dans notre département. Un ancien maire de Manosque – Buisson – a tout préparé afin que les Bas-Alpins se lèvent en masse si la République était en danger.

Dans chaque village, les républicains sont groupés. Ils ont un responsable qui reçoit les mots d'ordre. Mais, si la population est républicaine, le Préfet, le Procureur de la République, le Sous-préfet de Forcalquier sont réactionnaires, c'est-à-dire hostiles à la République. Les forces militaires sur lesquelles ils peuvent compter sont peu nombreuses : un bataillon d'infanterie à Digne, une compagnie à Seyne, une à

Entrevaux, une à Sisteron, des gendarmes et des douaniers.

Mercredi 3 décembre. – Les dépêches annonçant le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte arrivent à Digne dans la soirée du 3 décembre. Le Préfet s'empresse de les publier et fait arrêter cinq républicains influents de la ville. La nouvelle est connue à Forcalquier le soir même. Dans la nuit, les chefs de la résistance de la ville se réunissent dans une maison de campagne. Le Sous-préfet, renseigné par un agent secret, essaie de les faire arrêter, mais sa tentative échoue.

Jeudi 4 décembre. – La nouvelle du coup d'État se propage rapidement dans le département.

Les chefs républicains ont fixé le soulèvement général au 5 décembre. Les responsables des villages en informent la population. Dans le canton de Forcalquier, c'est à la foire de Mane, qui a lieu le jeudi, que les paysans sont avertis.

Vendredi 5 décembre. – L'insurrection éclate dans le département, surtout dans le sud et l'ouest. Dans la nuit, le tocsin sonne dans presque toutes les communes. Il n'y a pas d'hésitations. La bourgeoisie prend une part active à la résistance : avocats, médecins, notaires, commerçants marchent en tête des paysans, le fusil sur l'épaule.

Dans les arrondissements de Forcal-

quier, Digne, Sisteron, presque toutes les familles de paysans envoient un ou plusieurs de leurs membres pour prendre part à la lutte. Plus de 3 000 hommes se réunissent à Forcalquier pour se rendre à Digne. Sur la rive gauche de la Durance, des contingents de tous les villages des cantons de Valensole, des Méas, se réunissent, se dirigeant sur Malijai. A chaque embranchement de route, dans les villages traversés, de nouvelles bandes viennent grossir la colonne forte de 1 800 hommes. Une autre colonne, formée dans les cantons de Moustiers, Riez, Mézel, marche aussi vers Digne.

A Château-Arnoux, un garde-général des Eaux et Forêts, Aillaud, originaire de Volx, révoqué pour ses opinions avancées, quitte le village à la tête de tous les hommes valides. Il désarme la gendarmerie de Volonne et se rend à Sisteron où les insurgés ont déjà pris les armes. Une bande venue des Hautes-Alpes y arrive en même temps.

Le Sous-préfet se réfugie à la Citadelle sous la protection de la garnison. Partout le rassemblement se fait dans un ordre parfait. Il n'y a aucun incident regrettable, si ce n'est à Forcalquier. Le Sous-préfet – qui a fait barricader la porte de la Sous-préfecture – se met en uniforme au balcon pour recevoir les insurgés. Il doit se rendre. On le conduit à la prison. Quelques exaltés le blessent le menacent de mort. Les chefs républicains interviennent pour le protéger et lui permettent de gagner Avignon.

Que se passe-t-il à Digne ce jour-là ? Les courriers n'arrivent pas, les routes de Marseille et Grenoble étant coupées par les insurgés. Des rumeurs fantaisistes circulent dans la ville privée de nouvelles. On connaît le soulèvement général des campagnes du département, mais on raconte que la Révolution a éclaté à Paris, Lyon, Marseille, et que tout le midi est en feu. Des rassemblements se forment pour demander la mise en liberté des républicains emprisonnés. Le Préfet et le Procureur de la République s'y opposent énergiquement.

Samedi 6 décembre. – A Digne, les réclamations se font plus vives pour la libération des emprisonnés. Le Maire, Fruchier, insiste pour éviter des troubles. Le Préfet cède. Les républicains sont mis en liberté. La population manifeste une grande joie. Des émissaires, venant des campagnes, annoncent l'arrivée prochaine des insurgés qui se rassemblent à Malijai.

La garnison de Digne part pour occuper ce village, point stratégique important. Mais, effrayée par le nombre des insurgés qui y sont déjà réunis, elle revient à la caserne, découragée. Le Préfet quitte la Préfecture dans la soirée. Il se rend au fort de Seyne, puis dans les Hautes-Alpes. Le Procureur de la République va se cacher chez un ami sûr.

Un Dignois, Jaubert, qui était écolier à cette époque, raconte que son instituteur, M. Ogereau, presque un vieillard, donna congé à ses élèves pour rejoindre les insurgés. Il écrit : « Nous nous répandons dans les rues en criant : "Les insur-

gés arrivent" et, armés de bâtons coupés aux arbres de la route, nous allons sur la route des Sièyes, espérant les rencontrer. Mais nous devons rentrer sans les avoir vus ».

ARRIVÉE DES INSURGÉS A DIGNE

Dimanche 7 décembre. – A 3 heures du matin, toute la population dignoise se réveille au bruit des tambours et au chant de "La Marseillaise". C'est la colonne venant de Riez, Moustiers, Mézel, qui arrive par la route de Nice, avec ses 1 500 hommes. Elle occupe la Mairie, la Préfecture, le Palais de Justice. Aucun désordre. La matinée est occupée à préparer le logement et des vivres pour les insurgés qui ont campé à Malijai pendant la nuit. C'est à dix heures du matin qu'ils arrivent.

C'est un spectacle extraordinaire !

Les insurgés, précédés de tambours, marchent en ordre par groupes formés des contingents des communes et des cantons. Chaque groupe a son chef, portant le brassard rouge. La foule dignoise reçoit avec enthousiasme cette multitude bariolée. La plupart des paysans ont mis la traditionnelle blouse bleue avec la ceinture rouge. Quelques-uns ont le pantalon rouge avec une veste de soldat s'arrêtant à la taille, d'autres un veston noir avec aiguillettes et parements blancs pris dans les gendarmeries. Les armes sont encore plus variées que les costumes : vieux mousquets, à baïonnette rouillée, fusils de chasse à deux coups, fourches, faux...

Malgré la fatigue de leur longue marche, tous ces paysans ont le visage épanoui. Ils accomplissent allègrement leur devoir. Ils ont pour la population des paroles rassurantes, caressent les gamins qui leur demandent à porter leur fusil puis ils reprennent en chœur le refrain de "La Marseillaise".

Les insurgés, qui ont amené avec eux les gendarmes fait prisonniers défilent en ordre et vont se ranger sur le Pré de foire, attendant patiemment qu'on leur indique un logement. C'est un problème compliqué pour loger 8 000 soldats ! Songez que Digne n'a guère plus de 5 000 habitants. Chaque famille en prend six à huit. On en met dans tous les édifices publics : Évêché, Grand Séminaire, Collège, salle d'asile sont réquisitionnés.

Auberges et boulangeries sont constamment assiégées. Les fours chauffent sans arrêt. Beaucoup ne paient pas ce qu'ils achètent, disant : « Le Comité paiera ! ». Mais il n'y a ni pillage, ni désordre. Des postes en armes sont installés un peu partout, dans la ville. A tous moments, des hommes à cheval partent pour organiser et visiter les comités de résistance des cantons et des communes.

LE COMITE CENTRAL DE RÉSISTANCE

Les chefs de l'insurrection forment un Comité Central de Résistance qui s'installe à la Préfecture. Il se compose de Buisson (Manosque), Ch. Cotte (Digne), Escoffier (Forcalquier), Aillaud (Volx),

Barneaud (Sisteron).

Les quarante gendarmes concentrés à Digne sont désarmés. La garnison est consignée. Elle doit partager ses munitions avec les insurgés. Les différentes caisses Recette Générale, Indirectes, Enregistrement, Douanes), sont saisies et transportées à la Préfecture.

LES COMITÉS COMMUNAUX

Les Comités Communaux doivent désarmer toutes les gendarmeries, faire arrêter tous les individus accusés de crimes, vols ou pillages, les faire juger sans délai et punir de mort les coupables. Ils doivent lever les impôts, amasser des vivres et mobiliser tous les jeunes, gens valides qui n'ont pas encore pris les armes. Ils doivent aussi veiller à la subsistance des familles pauvres dont les soutiens sont partis pour défendre la République. Le Comité Central se charge de l'entretien de tous les insurgés et donne une solde aux plus pauvres.

LA RÉSISTANCE A BARCELONNETTE

Le Comité Central envoie l'ordre de soulèvement à Barcelonnette. Il y arrive dans la nuit du dimanche au lundi. Quelques républicains énergiques forment un Comité Cantonal qui, après avoir réuni 3 à 400 hommes, fait arrêter les autorités, les gendarmes et les douaniers. Un incident faillit se produire. 80 douaniers et 2 ou 300 paysans de la haute vallée, où n'avait pas pénétré l'esprit révolutionnaire, marchèrent sur Barcelonnette pour délivrer les autorités. Le curé de Barcelonnette alla au-devant d'eux et finit par les persuader qu'il était préférable qu'ils rentrent chez eux.

Lundi 8 décembre. – Le lundi matin, la garde nationale est réorganisée. Le Comité de Résistance, sollicité par les paysans, signe un décret abolissant l'impôt sur les boissons, très impopulaire. Les insurgés saluent ce décret par des farandoles et en brûlant sur le Pré de foire les registres des contributions indirectes (Droits réunis).

NOUVELLES ALARMANTES

Des nouvelles alarmantes parviennent au Comité : Paris est pacifié, les grandes villes de France tranquilles et Marseille, que l'on croyait aux mains des républicains, ne s'est même pas insurgée. Le lundi soir, on apprend que le colonel Parson, parti de Marseille, marche sur Digne à la tête d'un régiment. Cette nouvelle est peu rassurante. Les membres du Comité comprennent que la République et la Liberté sont perdues.

Faut-il continuer la Résistance ou ne pas engager la lutte et renvoyer les insurgés dans leurs foyers ? Le Comité décide qu'une colonne ira à la rencontre du régiment venant de Marseille.

A 7 heures du soir, 5 à 6 000 hommes partent, pleins d'enthousiasme, chantant "La Marseillaise". Mais la marche de la nuit, par un froid glacial, est terrible. Les mauvaises nouvelles circulent dans les rangs. L'enthousiasme du départ s'éteint peu à peu. Beaucoup de paysans désertent pendant le trajet. Le mardi matin, plus de 1 000 hommes manquent. Mais il

reste les plus résolu.

COMBAT DES MÉES

Mardi 9 décembre. – Les chefs décident d'aller attendre aux Mées la troupe venant de Marseille. Ils occupent le village et s'installent sur les hauteurs dominant la ville. C'est Aillaud, de Volx, qui a dû diriger les opérations. Le colonel Parson arrive aux Mées le mardi matin. Les soldats y sont reçus à coups de fusil. Une compagnie s'engage dans un sentier qui conduit au-dessus des crêtes. Elle est surprise et dispersée par les insurgés qui font une vingtaine de prisonniers. Le colonel Parson, voyant que la position sera bien défendue, bat en retraite jusqu'à Vinon pour attendre du renfort. Les pertes sont minimales : quelques hommes morts et blessés de part et d'autre.

FIN DE LA RÉSISTANCE

Le colonel Parson a battu en retraite. Mais le commandant de la place de Marseille a envoyé deux autres troupes sur les Basses-Alpes : une par le Var, une autre par le Vaucluse. Le Préfet des Basses-Alpes, arrivé à Gap, a pu disposer d'un bataillon et va descendre sur Sisteron. Après le succès des Mées, les chefs de l'insurrection, connaissant la marche des troupes dirigées contre les Basses-Alpes, décident de cesser la lutte. Les insurgés se séparent pour regagner leurs foyers. Les membres du Comité restés à Digne quittent la ville après avoir renvoyé les hommes qui ne sont pas allés aux Mées. Seul Aillaud de Volx ne voulut pas poser les armes. Avec quelques centaines d'hommes, il traversa la Durance et se dirigea vers la montagne de Lure.

LA RÉPRESSION

Les troupes du colonel Parson sont rejointes le 11 à Vinon par celles qui viennent du Var. Elles marchent sur Digne et y arrivent le 13. Manosque et Sisteron sont occupées le 10. La troupe venant d'Avignon est à Forcalquier le 12. Le 15,

c'est Barcelonnette qui est occupée par le bataillon conduit par le Préfet. La grande insurrection des Basses-Alpes est finie.

Les Bas-Alpins qui se sont levés en masse pour la défense de la République et de la Liberté vont être frappés par une répression impitoyable. Un grand nombre d'insurgés sont arrêtés. A Forcalquier, les prisons et plusieurs autres locaux de la ville sont bondés de prisonniers pendant plusieurs mois.

A Digne, tous les jours, des insurgés sont ramenés par les gendarmes et les soldats. La prison est pleine. Sur le boulevard Gassendi, une maison de trois étages, appelée « Caserne des Passagers », regorge de détenus. Les insurgés sont entassés dans des conditions d'hygiène intolérables, n'ayant pas de place pour allonger leur corps brisé de fatigue. Il leur est interdit d'ouvrir les fenêtres. Quelques hommes ayant passé outre à cette interdiction, la sentinelle tire sur eux, tuant un insurgé.

La population menace d'écharper la sentinelle. La troupe intervient pour la dégager et disperser la foule exaspérée. Les prisonniers sont jugés par les conseils de guerre ou des commissions spéciales. Plus de 1 000 sont condamnés à la déportation. Ils sont dirigés sur Toulon où des navires les attendent pour les conduire à Lambessa (Algérie), et à Cayenne (Guyane).

Voici quelques condamnations prononcées par le Conseil de guerre de Lyon (28 août 1852) :

Rouvier, né et domicilié à Champsercier, 2 ans d'emprisonnement, 100 francs d'amende, interdiction des droits civiques.

Langomasino, domicilié à Digne, peine perpétuelle de déportation.

Julien Sauve, avocat à Digne, 1 an de prison, 100 francs d'amende, 2 ans de privation des droits civiques.

Beaucoup d'insurgés échappent aux poursuites, mais ne peuvent rentrer chez eux.

Ils sont traqués dans tout le département. Une circulaire considère comme complices ceux qui leur donnent asile ou leur viennent en aide. Une autre décide que les biens des insurgés qui ne se rendront pas dans les six jours seront mis sous séquestre, c'est-à-dire confisqués provisoirement. Une autre enfin prévoit que des soldats occuperont les maisons des fugitifs jusqu'à ce qu'ils se constituent prisonniers. Plusieurs villages sont presque dépeuplés. Dans le sud du département, les bras manquent pour la cueillette des olives.

PLÉBISCITE DU 20 DÉCEMBRE

L'ordre est rétabli rapidement. La répression a brisé le magnifique élan républicain des insurgés. Le plébiscite du 20 décembre donne une majorité écrasante au Prince-Président. Sept cents citoyens à peine ont encore le courage de voter contre le coup d'État.

DERNIER ÉPISODE DE LA RÉSISTANCE

Quant à Aillaud, abandonné par ses derniers compagnons, traqué comme une bête fauve, il quitte la montagne de Lure en janvier, se procure un faux passeport pour gagner l'étranger. Mais il est arrêté à Marseille au moment où il allait s'embarquer. Traduit devant un conseil de guerre, il est condamné à la déportation et mourra à Cayenne.

Il laissait une veuve et six enfants.

[Source : <http://www.1851.fr>]

Gustave-Adolphe HUBBARD, député et libre penseur bas-alpin



Né le 22 mai 1858 à Madrid (Espagne), mort le 14 mai 1927 à Paris (7^e).

Député de 1885 à 1889, né à Madrid (Espagne) le 22 mai 1858, fils du publiciste et économiste français Nicolas-Gustave Hubbard, qui se réfugia en Espagne à la suite du coup d'État de 1851, fut élevé d'abord à l'étranger, rentra en France avec sa famille en 1868, fit ses études classiques au lycée Condorcet à Paris, et suivit ensuite les cours de l'École de droit.

Lors des élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il posa sa candidature dans la 1^{ère} circonscription de Pontoise et fut élu au scrutin de ballottage par 6 954 voix contre 6 927 au candidat conservateur Ambroise Rendu.

Il continua à siéger à l'extrême gauche, sur les bancs du groupe radical-socialiste, et à prendre une part très active

Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés

- 04/10/1885 - 11/11/1889 : Seine-et-Oise
- 06/10/1889 - 14/10/1893 : Seine-et-Oise - Radical-socialiste
- 20/08/1893 - 31/05/1898 : Seine-et-Oise - Radical-socialiste
- 27/01/1901 - 31/05/1902 : Basses-Alpes - Radical-socialiste
- 27/04/1902 - 31/05/1906 : Basses-Alpes - Radical-socialiste

aux débats. Au cours de la discussion du budget pour l'exercice 1891, il consacra une intervention au fonctionnement des caisses d'épargne qu'il considérait comme un élément essentiel dans l'organisation générale du crédit.

Il se montra un des adversaires les plus résolu de l'expédition du Tonkin, telle que l'avait comprise le ministre Ferry, fut de la commission d'enquête nommée par la Chambre à ce sujet (décembre 1885), et vota contre les crédits.

Il développa deux autres interpellations au cours de la législature, l'une en 1892 sur l'affaire de Panama, l'autre en 1893 sur la politique générale du gouvernement.

Très attaché à la laïcité, il se fit le défenseur ardent de l'amendement repris d'année en année par son groupe, tendant à supprimer l'ambassade de France près le Saint-Siège, interpellant aussi le gouvernement au sujet des

manifestations ultramontaines des évêques de France ; s'élevant contre l'action politique du clergé et notamment contre la rédaction et la diffusion des « catéchismes électoraux », il réclama la présentation des lois préparatoires de la séparation des Églises et de l'État qui fut repoussée par 346 voix contre 181.

Il a voté, avec les radicaux, pour l'expulsion des princes, contre les ministères Rouvier et Tirard, pour le ministère Floquet, et s'est prononcé en dernier lieu : pour le l'établissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

Il fut réélu au premier tour de scrutin lors des élections générales de 1893, par 7 737 voix contre 6 346 à Gilbert Boucher, sur 14 255 votants. Durant la législature qui suivit, il interpella le gouvernement à deux reprises.

Lors des élections de 1898, il changea de circonscription et fut candidat en Seine-et-Marne, à Fontainebleau. Il ne On lui doit entre autres ouvrages : Histoire contemporaine de l'Espagne 1814-1845; Littérature contemporaine en Espagne ; Notions d'économie politique ; Biographie de Sadi-Carnot ; Les Communes de Paris.

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp>

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 (A.Robert et G.Couigny)

recueillit que 8 897 voix contre 10.390 à son adversaire, républicain modéré, Ouvré.

Il retrouva place à la Chambre à la faveur de l'élection partielle organisée le 27 janvier 1901 dans l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes) afin de pourvoir au remplacement du docteur Robert, décédé. Il avait obtenu, au deuxième tour de scrutin, 2 650 voix contre 2 186 à son concurrent Thélène.

Il s'intéressa alors aux contributions directes et à l'outillage national.

Il fut réélu dans l'arrondissement de Sisteron le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 2 706 voix sur 5 301 votants. Il avait eu pour adversaire le prince de Tarente, républicain libéral, et Gallet, socialiste révolutionnaire.

Il décida de ne pas être candidat aux élections générales de 1906. Il rentra dans la vie privée et reprit sa place au barreau de Paris.

Les votes de la loi de 1905 dans les Basses Alpes

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp>

Pour : MM. Delombre (Paul), Hubbard et Isoard.

Contre : M. Castellane (comte Boni de).

1903 !

Les conférences et manifestations à l'initiative de la Libre Pensée le 17 mai 1903 : une mobilisation inédite pour arracher la loi de séparation des Églises et de l'État.

Parmi les conférenciers dépêchés par la Libre Pensée dans les départements, on trouve notamment : Jean Allemane au Havre, Albert Poulain et Maria Vérone à Nouzon, Félix Gaborit à Laon, Ferdinand Buisson à Lyon avec F. de Pressensé, et G.A. Hubbard à Lille.

Source : <http://www.eglise-etat.org/LeveMasse.html>



« Samedi 16 mai 1903 »

La séparation des Églises et de l'État. MANIFESTATION DU 17 MAI

Plus de deux cents Conférences

Un appel de l'Association des Libres Penseurs de France. - La Libre Pensée en marche.

Magnifique résultat en dix jours. - Le vœu de tout un peuple. - Les cléricaux ont peur.

Prières publiques contremandées. - La police protège la religion.

Les libres penseurs, par cette première mobilisation compteront une partie de leurs forces.

La réponse a été admirable, à l'appel de l'Association nationale des Libres Penseurs de France. Et quelles proportions eût prise ce mouvement, si nous avions eu des orateurs à envoyer dans plus de 300 villes ou villages qui demandèrent, par un flot de lettres, de télégrammes, l'un des nôtres. Mais notre liste de conférenciers est encore en formation. Nous la ferons vite plus nombreuse.

Quels que soient les mécomptes de nos amis, la manifestation sera significative. Elle indiquera, du moins, ce que bientôt nous pourrons, avec une plus longue préparation et des dévouements qui vont se multiplier. Car l'élan est donné : la Libre Pensée, vraiment, est en marche.

Les cléricaux l'ont bien compris. Ils ont vu, dans ce commencement d'organisation, la menace décisive. Si M. Combes voulait entendre le vœu de tout un peuple qui demain le soutiendra. S'il voulait prendre cette responsabilité et s'assurer l'honneur d'un tel service rendu à la République : séparer l'Église de l'État !

Parmi la liste des conférences et conférenciers, on trouve G. Hubbard, à Lille, pour la Libre Pensée.

Cette fois, on passe des discours aux actes. Et cela est mauvais pour la Calotte !

Ah ! Si le gouvernement osait nous soutenir !...

La mobilisation dans les Basses-Alpes

Entrevaux

Les membres de la Ligue des droits de l'Homme appartenant à la section d'Entrevaux, réunis le 15 mai en assemblée générale ;

Après avoir applaudi la belle conférence du docteur Jacquet sur l'urgence d'une vigoureuse politique de défense et d'action républicaine et laïque, adressent respectueusement leurs félicitations au ministère Combes pour l'énergie qu'il montre dans l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

L'engagent à exiger de tous le respect de la loi et, puisque le clergé concordataire persiste dans son attitude d'imprudente révolte, ils exigent instamment le vœu que le gouvernement complète son action par la dénonciation du Concordat.

L'Escal

La section de la Ligue des droits de l'Homme, réunie le 18 mai, au nom de la liberté de conscience, au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, dont les principes ont été affirmés par la Déclaration des Droits de l'Homme et dont l'exercice est violé par le Concordat.

Déclarent réclamer énergiquement la dénonciation immédiate du Concordat et la séparation des Églises et de l'État.

Malijai

Les membres de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Malijai, réunis en assemblée générale, considérant : que le clergé séculier s'acharne de plus en plus contre le gouvernement de la République qui le paye, mais qui ne lui doit rien; que la liberté absolue de conscience s'oppose au maintien du Concordat suranné, œuvre d'un Bonaparte; que tout le clergé séculier français a pour devise : "Maintien des masses populaires dans l'ignorance, par la lutte

incessante contre le Progrès, la Science et la Raison", adressent leurs plus chaleureuses félicitations aux 247 députés qui n'ont pas hésité à voter la motion Hubbard, tendant à la séparation des Églises et de l'État.

Noyers-sur-Jabron

Les membres de la Société de Libre Pensée, réunis en assemblée générale le 10 mai 1903, adressent un vote de félicitations au ministère Combes pour son attitude énergique à l'égard des moines rebelles à nos lois.

Mais en présence de l'esprit de révolte manifesté si ouvertement par les clergés séculier et régulier contre la loi sur les Congrégations, les membres de la Libre Pensée expriment énergiquement le vœu que le gouvernement complète la loi du 1^{er} juillet 1901 par la dénonciation du Concordat et la séparation des Églises et de l'État.

Sisteron

Au nom de la liberté de conscience, au nom de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, dont les principes ont été affirmés par la Déclaration des Droits de l'Homme, et dont l'exercice est violé par le Concordat, les Libres Penseurs de Sisteron déclarent réclamer.

Les républicains radicaux-socialistes du canton de La Motte demandent instamment la séparation des Églises et de l'État.

Le comité radical-socialiste vote le vœu énergique pour la séparation des Églises et de l'État.

Le groupe La Raison, en assemblée générale, exprime énergiquement le vœu pour la dénonciation immédiate du Concordat.

Les républicains radicaux-socialistes du canton de Noyers demandent

instamment la séparation des Églises et de l'État.

Les républicains radicaux socialistes du canton de Turriers demandent instamment la séparation des Églises et de l'État.

Les républicains radicaux socialistes du canton de Volonne réclament la séparation des Églises et de l'État.

Thoard

La Société de Libre Pensée de Thoard, réunie dans la salle du café Giraud en réunion publique, en présence des républicains militants, ont voté l'ordre du jour suivant :

Les citoyens de la commune de Thoard (Basses-Alpes), déclarent ne plus vouloir payer les prêtres et réclament la séparation des Églises et de l'État, la dénonciation du Concordat, la laïcisation complète de la République.

Valensole

Les membres des trois Cercles républicains de Valensole : Les Travailleurs, Les Montagnards, La Liberté adressent au gouvernement d'action républicaine et en particulier à l'honorable M. Combes, président du conseil, leur respectueuses et sincères félicitations pour l'énergie et la fraternité avec laquelle il fait appliquer la loi sur les Congrégations. Ils espèrent que, vu la révolte des évêques, il déposera bientôt sur le bureau de la Chambre un projet de dénonciation du Concordat et la séparation de l'Église et de l'État.

Venterol

Les républicains radicaux socialistes et Les Libres Penseurs de la commune de Venterol (Basses-Alpes), réunis le 17 mai, adressent au gouvernement une supplique et l'engagent à voter, à bref délai, la suppression de toutes les Congrégations et la suppression du budget des cultes.

G. A. Hubbard, auteur d'un projet de séparation des Églises et de l'État dès 1903

Son projet est conforme au point de vue de Ferdinand Buisson, Clémenceau et des Radicaux-Socialistes, qui voulaient « aboutir simplement à faire entrer le catholicisme dans le droit commun, pour que la République se conforme aux articles 1^{er} et 3 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : L'Etat ne connaît que des citoyens. Catholiques ou protestants, croyants ou athées, ils sont tous égaux en droit devant lui.(...) »[in « 1905 », Buisson, séparatiste radical p. 132-Schiappa (coord.)]

Proposition de loi tendant à organiser le régime de séparation des Églises et de l'État.

Présentée le 26 mai 1903 par M. Gustave Hubbard (extraits)



Messieurs, dans une importante réunion tenue au Havre, le 24 mai, au lendemain même du vote, par lequel 240 députés républicains se prononçaient en faveur de l'urgence des

propositions tendant à effectuer la séparation des Églises et de l'État, notre ancien collègue M. Piou, président de la ligue catholique dite d'Action libérale, s'exprimait en ces termes : « Liberté pour tous, égalité devant la loi, droit commun. » La liberté nous ne la réclamons pas

nous seuls, nous la réclamons pour nos adversaires eux-mêmes. Nous ne voulons pas être opprimés, nous n'entendons pas d'avantage opprimer jamais ni blesser la conscience, ni les droits de qui que ce soit. Nous ne voulons pour nous-même, ni privilèges, ni faveurs, mais nous exi-

geons qu'il n'en existe point. Le droit commun est notre égide.

Quelques jours auparavant, dans plus de mille réunions tenues le dimanche 17 mai, à la veille du débat de la Chambre, les libres penseurs républicains, radicaux ou socialistes, dans tous les départements, réclamaient, au nom des mêmes principes d'égalité devant la loi, et de droit commun en matière religieuse, la disparition des budgets salariant certains cultes, la disparition du Concordat privilégiant l'église catholique romaine et l'abrogation des textes accordant une protection de faveur, en dehors du droit commun à certaines religions.

Il est évident que, soit du côté des catholiques dits libéraux, soit du côté de la libre pensée, on envisage le régime des cultes reconnus par l'État comme n'étant plus en harmonie avec l'état actuel des esprits et le développement de l'indépendance républicaine des consciences françaises.

Certains hommes politiques peuvent rêver une modification du Concordat dans le sens de l'aggravation des droits de l'État (si peu respectés cependant jusqu'ici), ou même l'organisation d'un véritable clergé catholique d'État, en essayant de renouveler la désastreuse tentative des Constituants, de l'abbé Grégoire et de ses amis.

Nous sommes persuadés que le pays républicain se refuse énergiquement à l'une et à l'autre de ces deux solutions.

Et comme le régime actuel, dans laquelle l'Église profite de tous les avantages matériels du Concordat, en réclamant toute liberté et toute indépendance vis-à-vis de l'État en ce qui concerne sa prédication à l'intérieur des édifices, qu'elle appelle avec une singulière audace "ses églises", soulève les plus vives critiques, il est manifeste que le régime de la séparation des Églises et de l'État s'impose à bref délai. Il importe donc d'en discuter les conditions pratiques.

Plusieurs de nos collègues ont déjà saisi la Chambre de diverses propositions dans ce sens.

Dans le but de compléter le dossier d'étude de la commission qui devra être nommée, nous avons l'honneur de présenter à la Chambre la présente proposition de loi, dont les caractéristiques et la donnée générale sont les suivantes :

Rapprocher la législation des cultes aussi près que possible d'un régime de droit commun dans lequel les discours, les actes, les manifestations des groupements religieux et philosophiques seront régis par des dispositions s'inspirant de l'idée de l'égalité devant la loi, de façon à protéger toutes les libertés normales des ci-

toyens et les droits de l'homme, tout en sauvegardant la souveraineté intégrale de la République française sur le territoire français.

A nos yeux en effet, ce qu'on appelle le besoin collectif religieux ou la vie religieuse sociale, ne se distingue pas de l'ensemble des phénomènes sociaux de l'ordre intellectuel et moral.

La religion ne constitue point - pas plus que les sentiments d'esthétique ou d'altruisme social - une catégorie extraordinaire de phénomènes sociologiques, surnaturelle et privilégiée.

L'État ne peut reconnaître aucun caractère mystérieux à aucune personne, à aucune institution. Il est renfermé dans le cercle des faits observables par la science, véritables et démontrables. Pour lui il n'y a pas de surnaturel.

Les hypothèses théologiques et métaphysiques ne peuvent en quoi que ce soit, être mêlées aux considérations juridiques ou historiques, aux données sociologiques qui dictent ses textes législatifs.

C'est à la lumière de ces données fondamentales de neutralité confessionnelle et métaphysique que nous proposons à votre examen les dispositions suivantes, que tous les citoyens, quelle que soient leur philosophie ou leur croyance peuvent accepter.

Projet de loi

Titre préliminaire.

Art. 1^{er}
Est dénoncé, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, la convention passée à Paris le 26 messidor an IX entre le gouvernement de Bonaparte, premier consul, et le pape Pie VII.

Art. 2
Sont abrogés à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi toutes les lois, décrets, ordonnances et arrêtés accordant une concession ou un privilège quelconque aux prêtres, pasteurs, rabbins ou ecclésiastiques représentants des diverses religions, à leur cérémonies dites cultuelles et d'une façon générale à leurs églises internationales ou nationales.

Sont expressément, et sans que cette énumération soit limitative, les textes suivants :
(...)

Art. 3
En conséquence des abrogations de textes précisées dans l'article 2, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, la République ne reconnaît aucun culte et ne salarie les ministres d'aucune religion. Aucune allocation ni subvention cultuelle ne pourra figurer, à partir de la même date, soit pour le personnel soit pour le matériel, dans aucun budget communal, départemental, national ou colonial.

Art. 5
Les biens meubles ou immeubles des menses épiscopales font retour à l'État.
Les biens meubles et immeubles des fabriques et des cures font retour aux communes(...).

Art. 6
Il est institué dans chaque commune et dans chaque arrondissement urbain, pour les villes déterminées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 9 de la présente loi, un conseil communal d'éducation sociale.
Ce conseil administrera, sous le contrôle du conseil municipal, la gestion des bâtiments et immeubles actuellement affectés gratuitement aux cultes ou aux ministres des cultes, et suivant l'attribution qui sera faite par le règlement prévu à l'article 9.

Art. 7
Le conseil communal d'éducation sociale sera ainsi composé : le maire, président, deux délégués nommés par le conseil municipal, un délégué nommé par le conseil général, un délégué nommé par le préfet, un délégué nommé par l'inspecteur d'académie, trois citoyens, trois citoyennes, élus, chaque année, par l'ensemble des pères et des mères de famille, domiciliés dans la commune ou l'arrondissement urbain, âgés de plus de trente ans et de moins de soixante, munis du certificat d'instruction primaire, et ayant au moins un enfant mineur vivant(...)

Art. 8
Les associations formées, dans les conditions de la loi de 1901, dans le but d'assurer l'enseignement et la prédication philosophique, morale ou religieuse et la célébration des divers cultes et rites, en outre des locaux ou édifices leur appartenant et où elles jouiront de toute la liberté de droit commun, pourront célébrer librement leurs cérémonies dans les édifices communaux, dont elles auront obtenu la location temporaire, soit en réunion publique, soit en réunion privée, en observant les prescriptions de la loi de 1881 sur la liberté de réunion.

Art. 9
Toutes les cérémonies et prédication dites religieuses ou cultuelles, célébrées en public ; toutes les quêtes ou recettes auxquelles il serait procédé publiquement seront régies par les dispositions de droit commun concernant soit les réunions publiques, soit les spectacles, concerts ou rassemblements publics, en ce qui concerne les droits de police et de perception des autorités municipales, départementales ou nationales.
Toutes les manifestations de cet ordre, prêches, sermons, mandements, pastorales, donations, legs, cotisations, seront régies par les dispositions des lois organiques garantissant la liberté de la presse, la liberté de la réunion et la liberté d'association.

LA LIBRE PENSÉE...

D'août 1906...

Fédération Autonome de Libre Pensée Bas-Alpine

Réunion du Comité Fédéral



secrétaire général de la Fédération, assisté du citoyen Gasquet trésorier.

Les sociétés libres penseuses de Sisteron, Oraison, Riez, Manosque, Mane, Simiane, Valensole, Thoard, Volonne, Noyers, Peyruis, Revest-des-Brousses et Barcelonnette étaient représentées.

Après l'adoption du compte-rendu du Congrès de Manosque, l'ordre du jour appelle la fixation de la du prochain Congrès de la Fédération. Il est décidé que ce Congrès aura lieu à Sisteron, le dimanche 30 septembre 1906. Toutefois, comme le Congrès national de la Libre Pensée doit se tenir à Paris les 15 et 16 avril 1906, une nouvelle réunion du Comité Fédéral aura lieu le 25 mars 1906 en vue de l'étude des questions à soumettre au Congrès de Paris.

Toutes les sociétés libres penseuses du département ayant adopté le principe du vœu de l'Émancipation, Libre Pensée du canton de Riez, il est procédé à l'élection d'un rapporteur : le citoyen Petit, président du groupe de Riez, est élu par acclamations. Les délégués examinent ensuite les questions à inscrire au programme du Congrès de Sisteron. Sur la proposition du citoyen Petit, le comité fédéral retient quatre questions.

I. La Libre Pensée et le Pacifisme. – La libre pensée et les sociétés pacifistes, la libre pensée et l'arbitrage internatio-

nal, la libre pensée et le désarmement, l'enseignement du pacifisme dans les écoles et enfin la question posée par Hervé au Congrès international de Paris. « Que doivent faire les libres penseurs en cas de guerre ? »

II. Organisation de la section française de la Fédération internationale de la Libre Pensée. – Étude du projet de statuts : adhésion de la Fédération des Basses-Alpes à la section française.

III. Organisation départementale de la propagande libre penseuse. – Chaque société devra étudier les moyens les plus pratiques pour assurer le développement de la Libre Pensée dans notre département et en particulier l'adoption d'un modèle de tombe uniforme : socle de pierre, vase et pensée.

IV. Organisation d'un orphelinat laïque dans les Basses-Alpes. – une commission de deux membres a été chargée d'étudier plus spécialement cette question et de concentrer les conclusions s'y rapportant.

Toutes les conclusions des études devront être adressées au citoyen Petit : celles qui concernent les deux dernières avant le premier septembre 1906.

Après la lecture de la correspondance, la réunion s'est terminée par un déjeuner intime où a régné la plus franche cordialité.

Deux nouvelles sociétés sont en formation dans notre département, à Revest-du-Bion le citoyen Jourdan vient de grouper tous les militants de la Libre Pensée en société.

À Quinson, la société de Libre Pensée « L'Aurore » a tenu sa première assemblée générale dimanche dernier. Dans quelques jours ces deux sociétés adhéreront à la Fédération.

...à août 2012.

Fédération Départementale des Groupes de Libres Penseurs des Alpes de Haute Provence

21 janvier, vendredi "dit-saint", 22 septembre, 11 novembre... un cycle trimestriel de conférences, manifestations et... banquets.

Siège : FDGLP-04 rue des chevriers 04230 Cruis

Téléphone : 04 92 71 09 53 – 06 08 26 04 77

Courriel : librepensee04@orange.fr

Trimestriel : "Le Mouton Noir"

Site : <http://librepensee04.over-blog.com>



MONUMENTS

Château-Arnoux

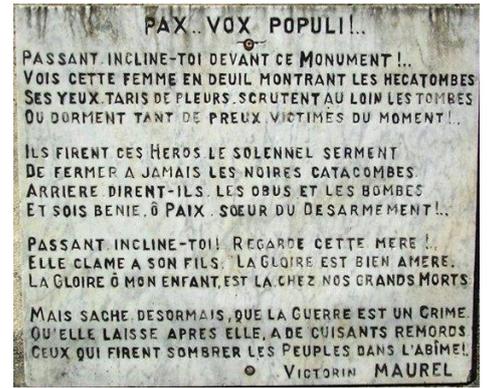
Le monument pacifiste

Victorin Maurel

Le monument représente une femme éplorée montrant la liste des morts et un homme brisant une épée sur son genou. Enfin, surplombant la colonne qui porte les noms des morts, un globe terrestre couronné d'olivier.

Il y est inscrit "Pax, Vox Populi", "la Guerre est un crime", poème de Victorin Maurel, instituteur et maire de Château-Arnoux (1825-1925), gravé sur le monument

[cf. *Autour des monuments pacifistes en France* – Danielle & Pierre ROY]



Drapeaux



Les Mées

Au printemps 1911 s'était constitué un comité composé de nombreuses personnalités politiques du département, afin d'ériger « un monument commémoratif de la résistance des Républicains des Basses-Alpes au coup d'État de décembre 1851 ». Ce comité était présidé par le député Joseph REINACH, et avait lancé un appel aux communes « qui peuvent avoir des titres à voir s'élever sur leur terroir le monument ». Deux communes se portent candidates : Manosque et Les Mées. Elles justifient leur démarche par un court mémoire rédigé par leur maire.

Manosque fait valoir qu'elle est la ville qui a eu le plus de personnes condamnées et souligne : « l'action vigoureuse des manosquins (...). Sans méconnaître, ni vouloir diminuer en rien la part glorieuse qui dans ce dévouement à la cause du droit, revient à différentes cités de notre département, nous espérons qu'il vous plaira de reconnaître, avec nous le rôle exceptionnel qui appartient à notre ville. Aussi sollicitons-nous, pour l'érection d'un monument commémoratif votre préférence en faveur de Manosque, car elle imprima à la lutte de décembre 1851 un élan aussi énergique qu'indiscuté ».

(Mémoire de la Ville de Manosque par Émile EYRIES, maire, dans le journal des Basses-Alpes. 20 août 1911).

Les Mées met en avant, que le 9 décembre 1851 : « ce jour-là, les républicains eurent raison des troupes du dictateur (...) Les Mées a fourni son large contingent de victimes. (...) Pour ces raisons, la ville des Mées croit avoir le droit de revendiquer l'honneur de voir élever dans son sein le monument que vous vous proposez d'ériger ».

(Mémoire de la Ville des Mées, par Jean SAVIN, maire, dans le journal des Basses-Alpes. 20 août 1911).

Le monument serait en grande partie financé par une souscription publique et le Sous-secrétaire d'État aux Beaux-arts s'était engagé auprès de Joseph REINACH de faire don d'un buste de la République ; œuvre du sculpteur INJALBERT. Le comité avait demandé à ses membres de choisir par vote entre Manosque et Les Mées. Dans la séance du comité du 18 septembre 1911, le dépouillement donne 56 voix à la ville des Mées contre 17 à celle de Manosque. Le Conseil Municipal des Mées « adresse ses plus vifs remerciements à Messieurs les membres du comité qui ont su reconnaître les droits de la ville des Mées ».

(Délibération du Conseil Municipal des Mées, 10 octobre 1911).

Il verse cinq cents francs pour la souscription et « se réserve de désigner l'emplacement où sera élevé le monument dans une séance ultérieure ».

(Délibération du Conseil Municipal des Mées, 10 octobre 1911).

Le conseil municipal pense d'abord installer le monument « sur la partie agrandie de la Place Neuve ».

(Délibération du Conseil Municipal des Mées. 21 juillet 1912).

Il est donc décidé d'ériger le monument sur le boulevard de la Combe. Mais il faudra demander à « M. MONGES, ingénieur des Ponts et Chaussées à Sisteron, son avis autorisé sur le point de savoir si le monument doit être placé à l'intersection du chemin d'intérêt communal n° 24 (boulevard de la Combe) ou s'il convient au contraire de le placer un peu au-dessus ou au-dessous du croisement des dits chemins, mais toujours sur le boulevard de la Combe ». L'ingénieur des Ponts et Chaussées préconise de le placer à l'intersection du chemin d'intérêt communal n° 24 et du chemin de grande communication n° 4. Le monument sera donc élevé à cet endroit. La construction s'étale sur l'année 1913, et ce sera une fontaine.

Inauguration

Le 27 août 1913 le Conseil Municipal décide que la Place Neuve prendra le nom de place de la République. La date d'inauguration du monument est fixée au jeudi 4 septembre 1913. Date symbole, le 4 septembre est l'anniversaire de la capitulation de Napoléon III à Sedan et la fin du Second Empire (1870). Toutes les personnalités politiques et administratives du département sont conviées à cette fête. Est aussi



convié François BARBARIN, âgé de 83 ans, un des derniers insurgés condamnés encore en vie et valide, qui malgré son âge, « se fait un devoir d'être présent à cette belle fête républicaine ».

(Lettre réponse de François BARBARIN du 22 août 1913. Archives Municipales. Les Mées).

Il aura ce jour là une place primordiale, car il sera nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. L'invité d'honneur, est le sous-secrétaire d'État aux Beaux-arts Léon BERARD.

Des trains spéciaux sont mis en service de Digne à Malijai et de Manosque à Peyruis. Léon BERARD était arrivé à Digne « en automobile » la veille, mercredi 3 septembre où il avait été accueilli par le maire, le Docteur Charles ROMIEU qui lui dit : « notre population, Monsieur le Ministre, est calme et pondérée, réfléchie, elle juge la politique à ses résultats, mais elle est fermement républicaine. Les orateurs que vous entendrez demain aux Mées, vous raconteront mieux que je ne saurais le faire la lutte que les Bas-Alpins ont soutenue en 1851, alors qu'un coup de force venait de renverser la République : 10 000 Bas-Alpins se soulevèrent comme un seul homme contre le gouvernement issu d'un crime. Ils furent vaincus, mais leur foi républicaine demeurera vibrante et agissante (...). Les vieux lutteurs de 1851 ont presque tous disparu : SOUSTRE, BOUTEILLE, et tant d'autres, mais leurs successeurs ont fidèlement suivi leurs exemples et recueillis leurs traditions. Ce sont les fils et petits fils des hommes de 1851 qui nous reçoivent aujourd'hui. ».

(Dans le Journal des Basses-Alpes du 7 septembre 1913).

Et le lendemain, 4 septembre, vers 10 heures tout ce beau monde se retrouve aux Mées. « Notre coquette cité était en grande liesse. Il était de toute justice que le sous-secrétaire d'État aux Beaux-arts vienne lui même inaugurer le gracieux monument dont notre ville s'honore et que nous envient les plus opulentes communes du département : Digne, Manosque, etc... D'accord avec la municipalité, toujours prête pour les belles choses, le Comité d'Organisation n'avait rien négligé pour donner à notre cité un air de grande fête et la préparer à recevoir dignement le représentant de la République. Les oriflammes, banderoles et drapeaux, multipliés avec goût, mariaient suavement leurs riches couleurs sous la voûte verdoyante de nos platanes et faisaient de nos avenues des arcs de triomphe du plus bel effet. C'est au milieu de ce décor ravissant et après avoir reçu les compliments et les fleurs de trois jeunes filles élégamment parées, aux couleurs nationales, que M. Léon BERARD fait son entrée dans la ville. Le ministre est accompagné de MM. MICHEL et PERCHOT, sénateurs ; REINACH, DELONCLE, ANDRIEUX et HONNORAT, députés ; du Préfet des Basses-Alpes ; des sous-préfets et conseillers de préfecture, des chefs de service du département, etc. Une foule considérable venue de tous les points du département acclame le Ministre. Le cortège officiel précédé de la Maréchaussée, de la musique du 55^{ème} de ligne, de la Lyre des Alpes, et de l'Espérance Bas-Alpine, va directement à la mairie où M. L. VEYAN, adjoint au maire, présente le conseil municipal et offre un vin d'honneur. »

« On se rend ensuite Place de la République où une élégante tribune est dressée. Tout le monde officiel y prend place et bientôt le monument commémoratif édifié au tertre du vaste quadrilatère apparaît dégagé de tout voile. Il est de très bon goût, disent les gens qui paraissent s'y entendre. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ! Ce qui nous vient de Paris ne peut-être que l'expression artistique de la distinction et de l'élégance. Des applaudissements éclatent nourris et prolongés ; les musiques jouent l'hymne national. Le silence se fait. Notre député prenant alors la parole au nom du Comité de Souscription, fait don à la Ville des Mées, du monument commémoratif. M. VEYAN lui répond et tout de

suite s'engage une joute oratoire qui ne prend fin qu'à une heure de l'après-midi. Ces nombreux discours ont été écoutés par la foule avec, allions nous dire, une religieuse attention. La place nous manque pour les citations; qu'il nous suffise de dire que les orateurs chantèrent à tour de rôle les gloires de nos vaillants compatriotes qui, en 1851, exposèrent leur vie pour défendre la République contre le Coup d'État Napoléonien. C'est alors le tour des décorations qui vont fleurir la boutonnière des heureux élus ».

(Dans le Bulletin Paroissial des Mées d'octobre 1913). Chevalier de la Légion d'Honneur pour François BARBARIN, Officiers d'Académie pour neuf personnes, et Chevalier du Mérite Agricole pour trois personnes.

« Après une bonne visite à l'hôpital, le cortège officiel se rend à la confiserie VEYAN (actuellement Garage GIRAUD) où un banquet de 300 couverts est servi par notre sympathique VATEL, M. BARRAS. Pendant le dîner, l'excellente musique du 55^{ème} exécute avec brio les plus beaux morceaux de son riche répertoire. Au dessert, M. le Préfet, MM. HONNORAT, REINACH et MICHEL prennent la parole tour à tour. Un brillant feu d'artifice et l'ascension parfaitement réussie d'une montgolfière continuèrent cette fête inoubliable et la joie de notre population républicaine n'a cessé de se manifester trois jours durant jusqu'à une heure très avancée de la nuit. ».

(Dans le Bulletin Paroissial des Mées d'octobre 1913).

Après la journée officielle, ministérielle, du jeudi 4 septembre, les festivités continuent encore. Vendredi avec un déjeuner champêtre à la Beaume sous les rochers, un concert par la musique militaire ; l'après-midi, jeux divers et le soir concert avec l'Espérance Bas-Alpine. Samedi matin, concours de tir à la cible, l'après-midi, concours de boules.

La Fontaine – Le Monument

Après son inauguration, la fontaine de la République, au centre de la place, est devenue un des lieux importants du village. De nombreuses cartes postales la représentent, avec souvent des personnes à son entour.

La fontaine qui donnait de l'eau par ses quatre canons, en ces temps où l'on n'avait pas l'eau courante « à la pile » (à l'évier), était le lieu de passages fréquents pour s'approvisionner en eau. Son grand bassin était commode, en allant ou en revenant des champs, pour abreuver les bêtes de somme.

Le 10 novembre 1915, elle est fleurie et décorée de drapeaux en l'honneur des soldats morts à la guerre. Une plaque inspirée de la dédicace de la fontaine indique « *Hommage aux légions alliées unies pour la défense du droit et de la liberté des peuples contre les barbares* ».

Entre les deux guerres, il lui arrivait assez souvent de recevoir nuitamment, un afflux de pots de fleurs. Ce n'était point là une décoration voulue, mais le jeu de jeunes gens débridés ou des conscrits, rendus gais et joyeux peut-être par quelques excès de boissons, qui regroupaient autour de la fontaine, les vases fleuris qu'ils pouvaient récupérer auprès des maisons environnantes. Le mécontentement des possesseurs de fleurs, au petit matin, était général et ils maudissaient alors cette jeunesse irresponsable et irrespectueuse...

Lors de la guerre de 1939 - 1945, le buste en bronze de la République est enlevé dans le cadre de la récupération des métaux non-ferreux.

Pendant de nombreuses années la fontaine restera amputée de sa tête.

En février 1948 un nouveau buste de la République est proposé gracieusement par la direction des arts et des lettres. C'est une sculpture en pierre, œuvre de GINIER, elle est mise en place quelques mois plus tard.

Si la fontaine est depuis plusieurs décennies, beaucoup moins sollicitée par nécessité, l'eau courante alimentant chaque maison, elle a retrouvé toute sa haute fonction symbolique et commémorative.

En juillet 1951, Jacques DUCLOS, secrétaire général du Parti Communiste Français, est venu célébrer avec le conseil municipal des Mées, lors d'une cérémonie simple, le centenaire de l'insurrection.

En septembre 1967, François MITTERAND fait une « *halte symbolique* » devant la fontaine.

En partie dégradée par les intempéries, par les années, la fontaine a reçu en 1985 d'importantes restaurations afin de lui redonner toute sa solidarité et son éclat.

Le 11 janvier 1996 des élus et sympathisants socialistes du département se sont rendus autour de la fontaine, une rose rouge à la main pour honorer la mémoire de François MITTERAND qui venait de décéder.

Beaucoup d'autres personnes, connues ou inconnues, humbles ou célèbres, sont venus discrètement auprès de ce

monument érigé en mémoire des hommes qui s'étaient soulevés pour ne pas perdre leurs libertés.



Source : <http://www.lesmees.org/index.html>

Congrès FNLP 2012 : 20 au 23 août à Ste-Tulle



Durant la Révolution, les terres communales des Iscles de la Durance sont distribuées à tous les habitants en 1792 et le château seigneurial est incendié le dimanche 3 septembre de la même année. La commune compte une société patriotique, créée courant 1791. Elle est affiliée au club des Jacobins de Paris. Pour suivre le décret de la Convention du 25 vendémiaire an II invitant les communes ayant des noms pouvant rappeler les souvenirs de la royauté, de la féodalité ou des superstitions, à les remplacer par d'autres dénominations, la commune change de nom pour *Tulle-les-Durance*. La ville s'insurge contre le coup d'État de Napoléon III. 44 personnes furent passées en jugement et 17 d'entre elles condamnées à la déportation en Algérie.

La construction d'une centrale de production d'électricité thermique en 1919, puis d'une centrale hydroélectrique en 1922, remplacée par une plus moderne en 1965 dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique Durance-Verdon, l'ouverture de l'École des métiers (EDF) en 1958 ainsi que la mise en place du Poste commun de commande des barrages du Verdon et de la Durance en 1981 sont aussi des dates importantes pour la vie de ce village.

Le **Centre Regain**, aux portes du Lubéron, situé à Sainte-Tulle dans le département des Alpes-de-Haute-Provence vous propose ses services comme complexe sportif, hôtel, centre de vacances et pour l'organisation de séminaires.

1) Sainte-Tulle, son École de Métiers et son « cimetière des promotions »

Jusqu'en juin 1997



A l'origine, en 1942, c'est une usine thermique appartenant à la Société du Littoral Méditerranéen avec une section d'apprentissage en 1946 (24 ajusteurs, 20 électriciens) ce n'est qu'en 1956 qu'elle connaît le statut

d'École de Métiers.

En 1943, les élèves apportent une « aide » aux organisations de résistance.

En 1945, l'enseignement technique est nationalisé, à côté subsistent des centres d'apprentissage patronaux.

En 1990, c'est la première année des bac pro EIE, avec 72 élèves tous les ans.

En 1997, c'est la fin des Écoles de métiers et d'industries devenues les CFA (Centre de Formation d'apprentis) Ce sera la dernière promotion.

(Sources utilisées notamment : page 26 CCASINFO N°172/22 juillet-août 1997 & Bulletin n°180 mars 2009 Association Amicale Énergie AAE <http://www.aedfgdf.com/>)

Promotion « Titanic »

Le 5 juillet de cette année, les élèves de l'école de métiers de Sainte-Tulle enterrent leurs 2 années de formation. « *Ils ont, comme le veut la tradition, érigé une tombe dans le cimetière des promotions* » qui jouxte l'école. Cette année, la 66^{ème} promotion s'appelle « Titanic »...C'est la dernière. Sainte-Tulle ferme ses portes. »

Avec la loi Cresson sur l'apprentissage et son principe de l'**alternance** - « *La mixité du temps passé dans l'établissement de formation et dans l'entreprise doit devenir la règle, et ceci pour toutes les formations, qu'elles soient professionnelles, techniques ou générales* » -, la « logique économique et financière », c'en était terminé de « *la combinaison de la solide culture générale apportée par les professeurs de l'Éducation nationale et l'expérience des agents* ».

Témoignage d'un syndicaliste : « *Les écoles de métiers avaient une mission sociale. Outil à la disposition de la Nation, elles permettaient à des régions pauvres en activités industrielles de pouvoir donner un métier à des jeunes.* »

Témoignage d'un ancien élève : « *On y apprenait aussi à être citoyens(...) J'ai travaillé dans le froid, la neige et le vent pour dépanner les usagers. Je l'ai fait parce que j'ai été formé à la notion de service public à l'école de métiers. Je ne pourrais pas le faire dans des structures privées.* »

1997 & Bulletin n°180 mars 2009 Association Amicale Énergie AAE

Vues du cimetière des promotions



2) Une avenue Gracchus BABEUF...



Né à Saint-Quentin le 23 novembre 1760, François-Noël Babeuf fut d'abord un journaliste et un révolutionnaire en Picardie avant d'entrer dans l'histoire, sous le nom de Gracchus Babeuf, comme le fondateur de « la Conjuración des Égaux », qui visait à réorganiser la France sur une base collective, la propriété privée étant abolie...

[Source : association "Les Amis de Gracchus Babeuf" – 49, rue Quentin-Barré – 02100 St-Quentin]

...avenue G. Babeuf à Ste-Tulle (04)



La contribution en 2011-2012 du Conseil général 04 en application de cette loi scélérate...

Mai 2012...

Établissements	Part personnel	Hors personnel	Complément hors personnel
Sacré-Cœur Digne	68 967 €	55 474 €	11 682 €
Saint-Charles Manosque	129 843 €	104 440 €	20 864 €
	TOTAL €		391 270 €

Effectifs inférieurs à 5% de l'ensemble des élèves du département !

Collèges	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution depuis le point plus haut
Sacré-Cœur	299	294	268	292	282	245	196	233	210	177	193	191	174	183	177	168	- 49%
St-Charles	236	238	194	214	258	277	317	358	353	337	322	313	331	329	327	334	- 7%

La dotation pour les Collèges privés est la conséquence de l'application des lois Debré, Guerneur etc... qui obligent les collectivités territoriales à financer des établissements privés... Vote unanime ?

Un conseiller général PS : « Il s'agit de la part personnel du forfait d'externat due par la collectivité départementale pour l'année 2012 à ces deux établissements. Le Code de l'éducation nous fait obligation d'intervenir en la matière. Cette contribution obligatoire a fait l'objet d'un vote naturellement unanime au niveau du Conseil général. Le Département a en charge globalement 21 établissements dont 19 collèges publics, à qui la majorité départementale a toujours accordé les moyens pour fonctionner. »

Un conseiller général FdG : « S'il s'agit effectivement d'un financement "obligatoire", ceci pose la question du comportement des élus locaux face à ce type de situation. Doit-on voter contre la loi lorsqu'on fait partie de la majorité départementale ? Ceci est délicat car la majorité ne peut pas prendre des décisions illégales. Par contre, nous avons toujours exprimé notre position politique sur le sujet. Peut-être faudrait-il réfléchir à une action sur le sujet d'autant que **le moment est certainement venu d'essayer de faire changer la loi.** »



Question aux candidats aux législatives

Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques qui contribuent à verser des milliards d'euros à l'enseignement privé essentiellement catholique ? Êtes-vous pour le principe « Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'enseignement privé » ?

PS 1^{ère} circonscription : « La loi Debré de 1959 et les modifications apportées en 1985 ont institué un équilibre que le président de la République François Hollande ne souhaite pas remettre en cause. Mais, associés au service public, les établissements privés doivent respecter pleinement les principes énoncés par la loi : accueil des enfants sans distinction d'origine ou de croyances, entier respect de la liberté de conscience des élèves et des maîtres, application des horaires et programmes officiels. Pour garantir la cohésion sociale du pays et la formation humaine des élèves, les établissements privés devront par ailleurs participer à l'effort de la Nation en faveur d'une indispensable mixité sociale et scolaire. Ce sera la juste contrepartie du financement, par l'État, de cette liberté. »

FdG 1^{ère} circonscription : « Bien évidemment... »

FdG 2^{ème} circonscription : « Complètement d'accord pour que l'argent de la Nation aille aux écoles de la République. Le privé doit s'autofinancer. »



FNLP : « La loi Debré est la mère de toutes les lois antilaïques. Son abrogation marquerait un coup d'arrêt important et un retour vers le respect de la laïcité institutionnelle. La Fédération nationale de la Libre Pensée n'estime pas que le combat laïque aujourd'hui serait d'accepter la loi Debré au nom du "réalisme" et "de ne pas payer plus que ce que prévoit cette loi". Si nous sommes pour l'abrogation de toutes les lois antilaïques (des lois Marie-Barangé à la loi Carle), il convient d'abroger la loi du 31 décembre 1959, car tout l'arsenal antilaïque en découle (une vingtaine de lois et décrets antilaïques ont été adoptés par les gouvernements successifs de 1960 à 2012)... »